

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 octobre 2025

Le **Conseil municipal** de la Commune de **Pouilly-lès-Feurs**, dûment convoqué en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Yves DURON, Maire

Date de convocation : 7 octobre 2025

Transmise le : 7 octobre 2025

Etaient présents :

Mmes et MM : Jean-Yves DURON, Marc TISSEUR, Catherine BARJON, Marie-Odile BESSON, David JULLIEN, Vincent PALMIER, Sébastien BOURRAT, Sandrine VERGIAT, Pierre MAILLAVIN, Jean-François LAVOISIER, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés :

André MOINE (procuration à Marc TISSEUR)

Valérie SOLA (procuration à Marie-Odile BESSON)

Agnès DUMILLIER (procuration à Vincent PALMIER)

Lydie CHAMBOST-BOUTTE (procuration à Catherine BARJON)

Secrétaire de séance : Marie-Odile BESSON

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 9 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

1. Redevance performance des systèmes d'assainissement – Délibération n° 14.10.2025/01

Le taux de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement doit être voté avant le 31 décembre 2025 pour application sur les factures d'assainissement 2026.

Le calcul de cette redevance, que nous devons collecter auprès des usagers puis reverser à l'Agence, est le suivant :
Assiette x Taux x Coefficient de modulation global

Assiette = m3 assainis, facturés aux usagers du service de l'assainissement collectif dans l'année civile (sans préoccupation de la période de consommation).

Taux = voté par l'agence de l'eau (0,28 €/m3 de 2025 à 2028 et 0,29 €/m3 de 2029 à 2030).

Coefficient de modulation global = calculé annuellement par l'Agence : 1- (Coefficient validation de l'autosurveillance + Coefficient conformité réglementaire + Coefficient performance du système d'assainissement).

Pour l'année 2026, le coefficient de modulation globale calculé est de 0,32.

Ainsi, le taux 2026, à appliquer sur les factures des consommations établies en 2026 est de $0,28 \times 0,32$ soit 0,09 €/m3.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer à 0,09 € HT /m3 la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainissement, applicable à compter du 1er janvier 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité de fixer** à 0,09 € HT /m3 la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainissement, applicable à compter du 1er janvier 2025.

2. Choix du maître d'œuvre pour des travaux d'assainissement – Rue Honoré d'Urfé – Délibération n° 14.10.2025/02

Le Maire expose à l'assemblée que la commission assainissement souhaite engager des travaux d'assainissement, rue Honoré d'Urfé.

Dans le cadre de cette opération, il est nécessaire de recourir aux services d'un maître d'œuvre pour assurer la conception, l'assistance à la passation des contrats de travaux, le suivi de chantier et la réception des ouvrages.

La société SAFEGE sis à Lyon, a été retenue par la commission.

Le coût prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 5 596.18 € HT soit 6 715.42 € TTC. Pour un montant estimatif des travaux d'un montant de 86 095.03 € HT soit 103 314.04 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal **décide à l'unanimité**,

- **D'approuver** la proposition de la société SAFEGE pour un montant de 5 596.18 € HT soit 6 715.42 € TTC.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le devis et à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des travaux.
- **De donner tous pouvoirs** à Monsieur le Maire pour solliciter les subventions auprès des organismes publics et structures.

3. Choix du maître d'œuvre pour des travaux d'assainissement – Rue de la Chapotière et le grand chemin – Délibération n° 14.10.2025/03

Le Maire expose à l'assemblée que la commission assainissement souhaite engager des travaux d'assainissement, rue de la Chapotière et le grand chemin.

Dans le cadre de cette opération, il est nécessaire de recourir aux services d'un maître d'œuvre pour assurer la conception, l'assistance à la passation des contrats de travaux, le suivi de chantier et la réception des ouvrages.

La société SAFEGE sis à Lyon, a été retenue par la commission.

Le coût prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 5 368.73 € HT soit 6 442.48 € TTC. Pour un montant estimatif des travaux d'un montant de 82 595.82 € HT soit 99 114.98 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal **décide à l'unanimité**,

- **D'approuver** la proposition de la société SAFEGE pour un montant 5 368.73 € HT soit 6 442.48 € TTC.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le devis et à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des travaux.
- **De donner tous pouvoirs** à Monsieur le Maire pour solliciter les subventions auprès des organismes publics et structures.

4. Présentation du rapport d'activité 2024 de la CCFE – Délibération n°14.10.2025/04

Chaque année, avant le 30 septembre, le Président de la CC Forez-Est transmet au maire de chaque commune membre un rapport sur l'activité de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), accompagné du compte financier unique 2024 approuvé par son organe délibérant. Celui-ci est disponible à l'adresse suivante : <https://www.forez-est.fr/publications/rapport-dactivite-2024/>

Celui-ci a été adopté par le Conseil communautaire le 24 septembre 2025.

Ce rapport doit ensuite être présenté par le maire en séance publique du Conseil municipal, au cours de laquelle les représentants de la commune siégeant à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Après délibération, le conseil municipal **décide à 12 voix pour et 2 abstentions, d'approuver** le rapport d'activité 2024 de la CCFE.

5. Tableau des effectifs – Délibération n° 14.10.2025/05

Monsieur Sébastien THAON a été recruté en contrat à durée déterminée à compter du 21 octobre, sur un poste d'agent technique polyvalent, à raison de 32 heures hebdomadaires.

Depuis sa prise de fonctions, il donne entière satisfaction dans l'exécution des missions qui lui sont confiées.

En conséquence, Monsieur le Maire propose sa titularisation et donc l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial.

Le centre de gestion a émis un avis favorable le 25 septembre 2025.

Madame Catherine GRIVOT assure la gestion de la salle d'animation depuis le mois de janvier.

Par ailleurs, en raison de récentes réorganisations du service cantine, elle est amenée à effectuer des heures complémentaires.

En conséquence, son temps de travail a été réévalué dans le cadre de son annualisation, et il convient de porter sa durée hebdomadaire de travail à 24h15, contre 21 heures actuellement.

Le centre de gestion a émis un avis favorable le 25 septembre 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- **D'adopter** la proposition de Monsieur le Maire
- **De valider** le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après :

<u>Catégorie</u>	<u>Filière</u>	<u>Cadre d'emploi</u>	<u>Grade</u>	<u>Fonction occupée</u>	<u>Temps de travail hebdomadaire</u>
B ou C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	Titulaire	En fonction	35h
C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint Administratif	Stagiaire	En fonction	32h
C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint Administratif	Titulaire	En fonction	23h15
C	Cadre d'emplois des ATSEM	ATSEM Principal de 1ère classe	Titulaire	En disponibilité	28h30
C	Cadre d'emplois des ATSEM	ATSEM Principal de 2ème classe	Titulaire	En fonction	28h30
C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint Technique Territorial	Titulaire	En fonction	35h
C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint Technique Territorial	Titulaire	En fonction	32h
C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	Titulaire	En fonction	35h
C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint Technique Territorial	Titulaire	En fonction	28 h
C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	Titulaire	En fonction	24h15
C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint Technique Territorial	Stagiaire	En fonction	18h45

6. Questions diverses.

a) Résidence séniors : subvention sur le mobilier

À la suite d'une demande de subvention auprès de la CARSAT, la commune s'est vu accorder une aide de 6 518 € destinée à l'achat du mobilier de la salle commune. Pour rappel, le montant de la facture de CARELINE s'élevait à 9 389,20 € HT, soit 11 673,84 € TTC.

b) Amendes de police - route de Bussières

Les amendes de police permettent aux communes de financer des actions pour améliorer la sécurité routière, grâce aux recettes issues des contraventions routières.

C'est une aide financière attribuée par l'état via le Département.

Ce financement a été demandé par la commune pour les travaux de sécurisation de la Rue des Tisseurs, rue de la chapotière et la reprise des entrées de chemins. Une subvention de 14 876 € a été attribuée à la commune.

c) Fonds de concours CCFE – Rénovation énergétique - Espace culturel

Dans le cadre du dispositif TEPCV attribué par l'État, la CCFE a mis en place un fonds de concours destiné à soutenir les travaux de rénovation énergétique.

Conformément à la délibération du 15 octobre 2024, la commune a sollicité ce fonds pour le projet de rénovation de l'espace culturel.

Une aide de 5 000 € a ainsi été attribuée à la commune.

d) Utilisation de la salle Claudius COUBLE

La salle du Prieuré Claudius Couble a désormais été inaugurée. Un réfrigérateur ainsi que des plaques de réchauffe y ont été installés. Le Conseil Municipal doit à présent se prononcer sur les modalités d'utilisation de cette salle.

Il serait intéressant de la louer aux familles Pouillerotes, aux associations et de la prêter gratuitement pour les funérailles.

Une commission a été constituée pour travailler sur le sujet, composée de Marie-Odile Besson, David Jullien, Vincent Palmier et Pierre Maillavin. Il est demandé aux membres absents de se prononcer sur leur participation.

e) Salle des fêtes Jean-Claude Frécon

À la salle Jean-Claude FRÉCON, le lave-vaisselle a été remplacé et la plomberie entièrement refaite, avec notamment l'installation d'un compteur.

Compte tenu du vieillissement des locaux, le Conseil Municipal propose de procéder à la réfection des peintures et de confier ces travaux à Sébastien THAON.

La commission qui se réunira prochainement pour la salle Claudius COUBLE pourra également travailler sur le projet de rénovation de cette salle.

Agnès DUMILLIER, absente lors de la séance, a fait part de ses interrogations concernant la capacité de Sébastien THAON à réaliser l'ensemble des travaux. Elle a également souligné la nécessité de repeindre le point information touristique.

André MOINE, également absent, a indiqué qu'il serait nécessaire d'acquérir un échafaudage roulant afin de faciliter les interventions.

f) Logement au-dessus de la mairie

À la suite du départ de Capucine Moulin, Sébastien Thaon a entièrement rénové la salle de bain, en remplaçant la baignoire par une douche.

g) Colloque GRGA

Le colloque du GRGA (Groupe de Recherche en Graffitologie Ancienne), organisé les 27 et 28 septembre 2025, a rencontré un franc succès. Plusieurs docteurs spécialisés dans l'étude des graffitis anciens y ont présenté les résultats de leurs recherches.

Parmi eux, Christine Abrioux-Dumas et Eléa Roux ont exposé leurs travaux sur les graffitis du prieuré de Pouilly-lès-Feurs. Leur intervention a été particulièrement remarquée pour son sérieux et son professionnalisme.

Un grand merci est adressé à Sandrine Vergiat pour sa disponibilité lors des visites du site de Pouilly-lès-Feurs.

Le concert du samedi soir, de très bonne qualité, a également été bien accueilli par un public venu en nombre.

Deux autres sites ont été mis à l'honneur lors de ce colloque : le Pic de Montverdun et le Petit Louvre de La Pacaudière.

Un article sera prévu dans le bulletin municipal.

h) Point projet IRVE et PV

Le projet d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, accompagné d'ombrières photovoltaïques, porté par le SIEL, continue d'avancer. Le dépôt d'une Déclaration Préalable en mairie est prévu pour le mois de novembre. La gestion des bornes sera assurée par EASYCHARGE, avec une mise en service envisagée au cours du troisième trimestre 2026.

Il est toutefois rappelé que la décision officielle n'avait pas encore été validée. Il avait été convenu qu'une convention serait signée, mais que le calendrier d'installation ainsi que l'emplacement précis des équipements seraient déterminés ultérieurement, en cohérence avec l'aménagement global de l'esplanade.

Monsieur le Maire informera le SIEL que le conseil municipal reste favorable au projet, mais que la décision définitive ne pourra être prise qu'une fois le plan d'aménagement de l'esplanade arrêté.

i) Contrôle sanitaire à la cantine

La cantine scolaire a fait l'objet d'un contrôle des services sanitaires le 7 octobre. Il convient de souligner le professionnalisme et l'engagement quotidien de nos agents communaux, qui veillent au strict respect des règles d'hygiène. Un remerciement particulier est également adressé à David JULLIEN, élu en charge de ces questions, pour son implication aux côtés de Stéphanie DURAND, secrétaire de mairie.

j) Point sur l'avancé du PLU

Le mardi 30 septembre, Monsieur le Maire accompagné de Monsieur DALLEMAGNE ont rencontré le bureau du SCOTT afin de discuter de l'application du futur PLU de Pouilly-lès-Feurs.

Monsieur le Maire, accompagné de Monsieur DALLEMAGNE, a rencontré le bureau du SCOT pour échanger sur l'application du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'entretien s'est déroulé dans un climat constructif. Les principaux points abordés sont :

- Installation agricole : Le projet d'un jeune agriculteur est désormais envisageable, la zone étant classée agricole.
- Zone près du terrain de foot : Le SCOT recommande de retirer le pré mitoyen au terrain d'entraînement.
- Ressources en eau : Des tensions sur l'alimentation en eau sont anticipées d'ici 2035 dans le Rhône.
- Clos de Cluny : Initialement défavorable, le SCOT valide finalement le projet (12 logements sur 2 500 m²) après échanges sur sa densité maîtrisée.

- Divisions parcellaires : Le SCOT estime le potentiel trop élevé. Le Maire nuance en précisant qu'il s'agit d'un potentiel théorique, sans réelle intention des habitants.
- Zones économiques : Demande de classement en zone économique pour les entreprises Merle et Micolon.
- Règlement local : Le SCOT félicite la commune pour son choix de permettre les annexes, mais pas la multiplication des habitations sur certaines parcelles.
- PLU à long terme : Le SCOT invite la commune à anticiper une réserve foncière pour le prochain PLU (dans 10 ans).
- OAP : Intégrer un pourcentage de logements locatifs, base de discussion avec les promoteurs.

Réunion de la commission "Aménagement du territoire et mobilité" – Jeudi 9 octobre

La commission de la Communauté de Communes de Forez-Est s'est réunie à Pouilly-lès-Feurs pour donner un avis sur le projet de PLU.

Les points principaux sont :

- **Consommation d'espace et démographie**
 - Artificialisation importante : 5,72 ha entre 2011-2020, et 2,77 ha supplémentaires entre 2021-2023, au-delà des objectifs de la loi Climat et Résilience.
 - Croissance modérée : +0,35 % par an, en privilégiant la réhabilitation des "dents creuses".
- **Habitat et logement**
 - Objectifs de diversité, mixité intergénérationnelle et adaptation au vieillissement.
 - 75 % des nouveaux logements issus du renouvellement urbain ; 40 logements prévus d'ici 2035.
- **Développement économique et services**
 - Protection et requalification de la zone d'activité "Pré Coton".
 - Renforcement du commerce de proximité et des services dans le centre-bourg.
- **Tourisme et patrimoine**
 - Valorisation du patrimoine médiéval et naturel.
 - Le classement en Site Patrimonial Remarquable impose des contraintes, mais le PLU reste flou sur les dispositifs spécifiques.
- **Environnement et ressources**
 - Préservation des paysages, biodiversité, trames vertes et bleues, et gestion des friches forestières.
 - Prise en compte insuffisante de la gestion de l'eau et des énergies renouvelables.
- **Mobilité**
 - Volonté de réduire l'usage de la voiture individuelle, développer les mobilités douces et renforcer les connexions intercommunales.
- **Points à améliorer**
 - Manque d'analyse récente sur l'artificialisation et la densification.
 - Lacunes sur les volets eau, énergies, et culture.

Conclusion

Le PLU est jugé globalement de qualité, mais des ajustements sont nécessaires pour mieux répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques. Il constituera une base pour un futur PLUi intercommunal.

k) Projet à la bibliothèque

Franck BERTHOUX, ingénieur du son, porte un projet culturel au sein de la bibliothèque de la commune. Il souhaite inviter les habitants à partager et raconter leurs souvenirs ou anecdotes sur Pouilly-lès-Feurs. Ces témoignages seront enregistrés puis diffusés sur un poste radio ancien, installé à la bibliothèque, afin que chacun puisse venir les écouter. Un événement sera organisé pour présenter le résultat final au public.

l) Enquête game

Le secrétariat de mairie a reçu une demande de réservation pour l'Enquête Game, prévue le samedi 25 octobre à 16h. La session devrait durer environ deux heures. Monsieur le Maire souhaite connaître les disponibilités pour assurer la remise et la récupération de la valise.

Il est convenu que Marie-Odile effectuera la remise de la valise à 16h, et que Vincent Palmier se chargera de la récupérer à 18h.

m) Quelques dates

- **11 novembre 2025 à 11h** : Commémoration de la fin des guerres.
Le Conseil Municipal est invité à y assister.
Valérie Sola, absente, a informé que le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) participera et lira un texte.
Jean-Yves DURON remercie chaleureusement le CMJ pour son engagement.

L'école a été sollicitée pour prendre part à la cérémonie et envisage une intervention.

Pierre Maillavin propose de prendre contact avec l'ONAC pour cet événement.

Monsieur le Maire précise que toutes les idées sont les bienvenues et attend les propositions de chacun avec intérêt.

- **5 décembre 2025** : Illuminations

n) Incivilité

Un arbre a été sectionné sur l'Esplanade, le long du rempart. Le Conseil Municipal condamne fermement cet acte. Jean-François Lavoisier précise toutefois qu'il pourrait être possible de sauver l'arbre en effectuant une coupe en biais, en appliquant de la pâte cicatrisante et en installant des tuteurs pour le maintenir.

o) Tour de table

Jean François LAVOISIER :

- Concernant les incivilités récentes, il a été signalé que des enfants pouillerots sont entrés dans la cour des boules sans autorisation. Des photos ont été prises pour documenter cet épisode.
- Il demande si l'entreprise CHAT est intervenue chemin du Chaffat. Il devait intervenir ce matin même mais ne sont pas venu. Vincent PALMIER informe que l'entreprise n'est pas faite pour travailler avec les collectivités, ils n'ont pas de planning défini.
- Le partenariat avec la boule du Muguet et foll'enfance a débuté. Les enfants vont jouer aux boules les mardis.

Pierre MAILLAVIN :

- La barrière pompier situé au stade a été dégradé.
- Il informe qu'un point de branchement de fibre optique situé sur la façade de M. Hinderchied Auguste est en train de se détériorer, la façade elle-même se dégrade et le point de branchement commence à se détacher. Monsieur le Maire précise qu'il faut faire un signalement à THD42.

Sandrine VERGIAT :

- Sandrine demande si l'aide aux devoirs est toujours assurée au centre de loisirs. Oui, les enfants bénéficient toujours de l'aide aux devoirs.

Prochaine réunion de Conseil municipal le 18 novembre 2025 à 20 heures.

Jean-Yves DURON	Marc TISSEUR	Catherine BARJON	André MOINE Excusé	Marie- Odile BESSON
SOLA Valérie Excusée	CHAMBOST- BOUTTE Lydie Excusée	JULLIEN David	DUMILLIER Agnès Excusée	PALMIER Vincent
BOURRAT Sébastien	LAVOISIER Jean-François	MAILLAVIN Pierre	VERGIAT Sandrine	